



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

D.D.T DES DEUX-SÈVRES

Le Préfet de région

22 FEV. 2019

ARRIVÉE

Direction régionale des  
affaires culturelles

à

Service régional de  
l'archéologie

Direction Départementale des Territoires de Niort  
Service Eau et Environnement

Affaire suivie par :  
Jérôme PRIMAULT  
05 49 36 30 64

39 Avenue de Paris

jerome.primault@culture.gouv.fr

79022 NIORT

Références : IA0791031900001-1

Poitiers, le 18 février 2019

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** COURLAY (DEUX-SEVRES), Eaux pluviales des Serres-Les Bardonnieres, les Bichotières,  
les terres Bichotières  
IA0791031900001  
Votre courrier du 5 février 2019  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 février 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles  
et par délégation,  
La Conservatrice Régionale de l'Archéologie

Nathalie FOURMENT